

# Délibération n° 2018-06-28

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

Convention de partenariat pour la gestion des milieux aquatiques avec le Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

**Rapporteur**

RAVEL Pierre

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5221-1 ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de mobiliser les financements et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de ces actions, le SMVVA porte des contrats territoriaux, outils déployés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et également soutenus par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;

**CONSIDÉRANT** que les bassins versants concernés par ce projet de contrat territorial à l'échelle de Mond'Arverne Communauté recoupe le territoire d'autres EPCI, dont l'Agglo Pays d'Issoire pour les bassins versants de la Veyre et du Charlet ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est ainsi nécessaire de définir les modalités d'organisation, pour le territoire qui les concerne, notamment sur les points suivants :

- élaboration du programme d'actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de qualité de l'eau et des milieux aquatiques (cette programmation sera inscrite au CT) ;
- animation de cette programmation afin de garantir sa mise en œuvre concrète, incluant la réalisation des dossiers réglementaires et des demandes de subvention, la communication ainsi que son suivi et son évaluation ;
- maîtrise d'ouvrage des actions ;

**CONSIDÉRANT** que le SMVVA et API souhaitent s'organiser entre eux pour mutualiser la gestion de la compétence sur le territoire du Contrat Territorial inclus dans le périmètre d'API, et que, pour ce faire, ils ont décidé de mettre en place une convention, conformément aux dispositions de l'article L. 5221-1 du CGCT, dans le but d'organiser la compétence GEMA ;

**CONSIDÉRANT** que la convention proposée est annexée au présent rapport ;

**CONSIDÉRANT** que le montant annuel prévisionnel de contribution pour API est estimé à 7 745 € par an, et qu'elle pourra être revue annuellement en fonction de dépenses réellement engagées ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat pour la gestion des milieux aquatiques avec le Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12 /2018